Tél: 02.97.61.45.72 atoutformation@atoutformation.fr www.atoutformation.fr

N° SIRET: 487 899 320 00013

N° déclaration d'activité : 5356 08120 56 auprès du préfet de la Région Bretagne

Equipier de première intervention (EPI)

version 07/2024



- Intervenir efficacement en cas de feu naissant et appeler les services de secours adéquats.
- Savoir choisir et utiliser judicieusement un moyen de lutte adapté et éteindre efficacement un incendie en toute sécurité.
- Savoir déclencher une alerte
- Connaître les consignes de sécurité inhérentes à l'établissement.

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capable de :

- Reconnaître les différents organes de sécurité dans sa structure
- Comprendre les processus d'apparition d'un incendie
- Connaître et maîtriser les différents moyens d'extinction
- Connaître et mettre en pratique les consignes d'évacuation de la structure

A Validation des acquis

Les acquis sont évalués en continu et en fin de formation afin de pouvoir délivrer une attestation de formation Un questionnaire à 3 mois est proposé pour mesurer les acquis et leur pérennité.

Qualité du ou des formateurs

Formateur spécialisé et expérimenté en sécurité incendie et prévention des risques professionnels

Pédagogie

- Exposé théorique et démonstration commentée par le formateur
- La pratique se fait à l'aide d'un bac à feux qui permettent l'acquisition de la maîtrise de la mise en oeuvre des extincteurs (Eau Pulvérisée, CO2) le formateur fait intervenir en sécurité chaque participant sur un départ de feu
- Support pédagogique remis à chaque stagiaire.
 (Afin de réaliser cette formation, les consignes spécifiques

Organisation et suivi de l'action

Le suivi de l'exécution de l'action se fait à l'aide de feuilles de présence émargées par les stagiaires. Elles sont signées par demi-journée par les stagiaires et le formateur, l'objectif étant de justifier la réalisation totale de la formation

<u>Substitution</u> Livrables

Attestation de formation - Certificat de réalisation

Groupe:

4 à 12 personnes

O Durée :

3.5heures

Public :

Tout le personnel susceptible d'intervenir sur un début d'incendie.

👪 Pré requis :

Aucun

🚔 À fournir :

Aucun

Q Lieu:

Inter: Dans nos salles à Vannes Intra: Dans vos locaux

السModalité :

Présentiel

🏖 Type :

Formation initiale

Tarif:

Inter : 0.00

Intra: nous consulter

🄏 Accessibilité :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement. Mail du référent handicap :

fabienne.sergent@msaservices.fr

Passerelles et équivalences :

N/A

E Référent pédagogique :

02 97 61 45 72

Délai d'accès :

La durée estimée entre la validation du projet par le commanditaire et le début de la prestation sera précisée en amont dans l'offre commerciale.

Taux de réussite des stagiaires :

99.44% en 2023 pour les formations SST.

***Taux de satisfaction :

%% selen les évaluations à

en 2023.

07 2024

Tel: 02.97.61.45.72 atoutformation@atoutformation.fr www.atoutformation.fr

N° SIRET: 487 899 320 00013

N° déclaration d'activité : 5356 08120 56 auprès du préfet de la Région Bretagne



MODULE EQUIPIER 1ERE INTERVENTION (3h30) La connaissance théorique

- ° Connaître le triangle du feu, les modes de propagation d'un incendie, les classes de feu.
- ° Connaître le fonctionnement des extincteurs, les consignes de sécurité liées à leur utilisation.
- ° Choisir et utiliser l'extincteur adapté à la classe de feu.
- ° Connaître le fonctionnement des Robinets d'Incendie Armés (RIA).
- ° Identifier les limites d'intervention des premiers intervenants (EPI).
- ° Maîtriser le déclenchement et le traitement de l'alarme.
- ° Savoir donner l'alerte.
- ° Connaître les consignes et procédures internes à l'établissement.

Les causes de l'incendie

- ° Les causes humaines
- ° Les causes naturelles
- ° Les causes industrielles

Conduite à tenir face à un brûlé Les locaux à risques L'alerte

La sécurité incendie dans votre établissement

- ° Le système d'alarme
- ° SSI
- ° Le désenfumage
- ° Les BAES

Exercices pratiques

- ° Analyser une situation de départ de feu : identification, analyse des risques, coupures d'urgence.
- ° Déclencher l'alarme et donner l'alerte.
- ° Choisir et utiliser l'extincteur approprié, en respectant les consignes d'utilisation.



Tél: 02.97.61.45.72 atoutformation@atoutformation.fr www.atoutformation.fr

N° SIRET: 487 899 320 00013

N° déclaration d'activité : 5356 08120 56 auprès du préfet de la Région Bretagne

Équipier de seconde intervention (ESI) - formation initiale version 07/2024



- Renforcer les EPI et mettre en œuvre les moyens mutualisés de lutte contre l'incendie pour sécuriser l'entreprise et les personnes dans l'attente des secours publics
- Assister les sapeurs-pompiers dans leur intervention

<u>© Compétences visées</u>

A l'issue de la formation le stagiaire sera en mesure de :

- ✓ Comprendre la théorie du feu ;
- ✓ Connaître les effets du feu : hypoxie ou anoxie, intoxication, brûlure ;
- ✓ Appliquer et faire appliquer les procédures d'alerte, d'alarme et d'évacuation ;
- ✓ Procéder à la mise en sécurité des énergies et des fluides ;
- ✓ Préparer l'arrivée des secours publics et les guider ;
- ✓ Utiliser efficacement l'ensemble des ressources incendie de l'entreprise ;
- ✓ Éteindre un feu naissant en toute sécurité et limiter toute propagation ;
- ✓ Opérer une reconnaissance et un sauvetage en atmosphère toxique ;
- ✓ Tenir une conduite appropriée face à une victime (intoxication ou brûlure);
- ✓ Contribuer à l'action de prévention.

↑ Validation des acquis

Les acquis sont évalués en continu et en fin de formation afin de pouvoir délivrer une attestation de formation Un questionnaire à 3 mois est proposé pour mesurer les acquis et leur pérennité.

Qualité du ou des formateurs

Formateur en santé et sécurité au travail expérimenté (8 ans), avec un parcours professionnel significatif de préventeur et ou de sapeur ou marin pompier.

Pédagogie

- Évaluation diagnostique
- Apports théoriques
- Manipulation des équipements de l'entreprise
- Exercices sur feux réels et évaluation sommative
- Extincteurs, bac à feu écologique
- Support de référence
- Équipements de l'établissement

🖧 Organisation et suivi de l'action

Le suivi de l'exécution de l'action se fait à l'aide de feuilles de présence émargées par les stagiaires. Elles sont signées par demi-journée par les stagiaires et le formateur, l'objectif étant de justifier la réalisation totale de la formation

Substitution Substitution Livrables

Attestation individuelle de fin de formation - Certificat de réalisation

Groupe:

4 à 10 personnes

🐧 Durée :

3.5heures

Public :

Personnel désigné

🛂 Pré requis :

Avoir suivi une formation EPI

🚔 À fournir :

Aucun

Lieu :

Inter : Dans nos salles à Vannes

Intra: Dans vos locaux

⊪⊪Modalité :

Présentiel

🧭 Type :

Formation initiale

🖪 Tarif :

Inter: 0.00

Intra: nous consulter

🎢 Accessibilité :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement. Mail du référent handicap :

fabienne.sergent@msaservices.fr

Passerelles et équivalences :

Recyclage annuel

🛂 Référent pédagogique :

02 97 61 45 72

Délai d'accès :

La durée estimée entre la validation du projet par le commanditaire et le début de la prestation sera précisée en amont dans l'offre commerciale.

Taux de réussite des stagiaires:

99.44% en 2023 pour les formations SST.

***Taux de satisfaction :

%% selon les évaluations à chaud en 2023.

Tel: 02.97.61.45.72 atoutformation@atoutformation.fr www.atoutformation.fr

N° SIRET: 487 899 320 00013

N° déclaration d'activité : 5356 08120 56 auprès du préfet de la Région Bretagne



Accueil

- ° Présentation du formateur et des stagiaires
- ° Objectifs et attentes vis-à-vis de la formation

Le feu

- ° Le triangle et le tétraèdre
- ° Les principes de combustion
- ° La notion de point-éclair et d'auto-inflammation
- ° Les causes de feu et les 4 modes de propagation
- ° Les comportements au feu des matériaux et des structures
- ° Les classes de feu
- ° Les locaux à risque
- ° Effets du feu : risques structurels, fumées toxiques et gaz de composition, manque d'oxygène, brûlures

La lutte contre l'incendie

- ° Les procédures : réglementation, AFSAD R6, mesures pour travaux par point chaud (permis feu), interne
- ° La prévention : agir sur les combustibles, les comburants et les sources d'inflammation
- ° Les acteurs internes et externes
- ° Le système de sécurité incendie de l'entreprise
- ° La définition de l'équipe de seconde intervention et la notion de binôme (BAT, BAL)
- ° L'alerte, l'alarme, l'évacuation (rôle de guide-file et serre-file, point de rassemblement)
- ° Les procédés d'extinction et leurs caractéristiques
- ° Les moyens de seconde intervention (introduction) : matériel sur roue, camion, lance incendie, générateur de mousse...
- ° Les équipements de protection
- ° La tenue de feu
- ° Les appareils respiratoires filtrants ou isolants (introduction)
- ° La reconnaissance
- ° Le dégagement d'urgence
- ° La conduite à tenir vis-à-vis d'une victime : intoxiquée, brûlée
- ° L'interaction avec les secours publics

Mise en pratique

- ° Décrire et utiliser l'ensemble des moyens d'alarme et de secours de l'établissement (système d'alarme, SSI, désenfumage, BAES...)
- ° Lire et agir sur la base des information SSI
- ° Donner l'alerte et organiser l'évacuation
- ° Procéder aux mesures conservatoires et couper les alimentations en énergies et fluides
- ° Utiliser efficacement les moyens d'intervention
- ° Extincteurs (pression permanente, pression auxiliaire)
- ° Robinet d'incendie armé (RIA)
- ° Intervenir en sécurité sur un début d'incendie
- ° Rechercher des foyers ou des victimes en atmosphère enfumée

Visite de l'établissement, reconnaissance des différents organes de sécurité et mise en oeuvre des moyens



ATOUT FORMATION 6 avenue du Général Borgnis-Desbordes CS 40335 56018 VANNES Tel : 02.97.61.45.72 atoutformation@atoutformation.fr www.atoutformation.fr N° SIRET: 487 899 320 00013 N° déclaration d'activité : 5356 08120 56 auprès du préfet de la Région Bretagne

d'intervention avec exercices sur feux réels et simulations de dégagement d'urgence

Synthèse

- ° Bilan collectif oral
- ° Évaluations individuelles à chaud